

**COMITE SYNDICAL DU SCOT DE LA GRANDE REGION DE GRENOBLE**

Séance du vendredi 9 juillet 2021 à 18 h 00

Compte-rendu

Le vendredi 9 juillet deux mille vingt et un à 18 h 00, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT de la Grande Région de Grenoble s'est réuni sur la convocation de Laurence THÉRY, Présidente, à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 30

Nombre de délégués votants (présents et représentés) : 21

**Titulaires présents :**

Mmes et MM., Pierre BEJJAJI, Vincent FRISTOT, Florent CHOLAT, Franck FLEURY, Philippe CARDIN, Pierre LABRIET (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, Anthony MOREAU, Anne GERIN, Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Martial SIMONDANT, Jean-Pierre PERROUD, (Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté), Laurence THERY, Jean-François CLAPPAZ, Coralie BOURDELAIN, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), Béatrice VIAL, (Communauté de Communes du Trièves), Roger VALTAT, Dominique PALLIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est).

**Suppléant présent :**

M. Joël GULLON, (Bièvre Isère Communauté).

**Personnes ayant donné pouvoir :**

M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à M. CARDIN  
M. Dominique ESCARON, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à Mme GERIN  
M. Nicolas PINEL, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à Mme GERIN  
M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté), pouvoir à M. Martial SIMONDANT  
Mme Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), pouvoir J. GULLON  
M. Olivier SALVETTI, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), pouvoir à CLAPPAZ  
M. Claude DIDIER, (Communauté de Communes du Trièves),

**Autres personnes présentes :**

Mmes et MM. Didier LOCATELLI, (Cabinet New Deal), Arnaud GERME, Amandine DECERIER, Marie ARDIET, Cécile BENECH, Ludivine DUSSERT, Mara CALABRO, (Etablissement Public du SCoT).

**Absents excusés :**

Claudine LONGO, (Grenoble-Alpes Métropole), Christian DREYER, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté)

## **ORDRE DU JOUR**

- **Accueil par Bruno CATTIN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais,**
- **Approbation du compte-rendu du comité syndical du 10 mars 2021,**
- **Délibérations :**
  - *Instances*
  - Fixation du nombre de vice-présidents pour permettre une représentation de chaque EPCI
  - Désignation d'un septième vice-président au bureau du SCoT
  - *Finances*
  - Régularisation amortissements année antérieure
- **Présentation des conclusions de la mission du cabinet New-Deal** sur la structuration des coopérations interterritoriales de la grande région de Grenoble

### **Ouverture du comité syndical par la Présidente, Laurence THERY.**

L'appel est fait par la Présidente qui constate que le quorum est atteint. Ensuite, Laurence THERY félicite les délégués récemment élus lors des élections régionales et départementales et laisse la parole à Bruno CATTIN.

### **1/ Accueil par Bruno CATTIN, Président de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais**

Bruno CATTIN rappelle que le Pays Voironnais s'est construit dans un premier temps en opposition à l'agglomération.

Pour rappel, le SDAU, porté par l'Etat, prévoyait la construction d'une ville nouvelle autour de la commune de Charnècles, qui devait faire le pendant à l'Isle d'Abeau pour le document de planification du Lyonnais.

En réponse à cette proposition, est créé le syndicat mixte du Pays Voironnais. Depuis, il a évolué, s'est construit et a mis en place sa propre stratégie avec l'émergence d'un premier Schéma de secteur.

Les échanges en cours autour du bilan du schéma de secteur confirment les orientations du schéma de secteur et le rôle de pôle d'équilibre du Pays Voironnais au sein de la région grenobloise, reconnu dans le SCoT.

Ce statut particulier se traduit par la présence de services et d'équipement, tant dans le domaine de la santé avec le nouvel hôpital, que de la culture avec par exemple la salle de spectacle le Grand Angle sur Voiron.

En toute lucidité, il convient de reconnaître que l'inter-territoire a souvent du mal à aboutir, et les « querelles » institutionnelles en sont l'une des causes. Pour ce qui est du Voironnais, l'indépendance politique de la collectivité n'occulte pas le souhait de mise en place de coopérations inter-territoriales ; Cette interdépendance reconnue a un impact sur la manière de générer les politiques.

En conclusion, Bruno CATTIN cite Winston Churchill, qui peut inspirer dans les débats du moment « l'homme politique pense à la prochaine élection, l'homme d'Etat pense à la prochaine génération »

Laurence THERY rebondit sur la question des coopérations. Elles appellent un travail de fond, sur la durée. Dans ce domaine, le Voironnais a une antériorité et une trajectoire intéressantes.

### **2/ Approbation du compte-rendu du comité syndical du 10 mars 2021,**

Laurence THERY propose ensuite de valider le compte rendu du dernier comité syndical. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

### 3/ Délibérations

Laurence THERY présente ensuite les délibérations au vote des délégués.

- Instances

*Fixation du nombre de vice-présidents pour permettre une représentation de chaque EPCI*

Cette délibération propose de porter le nombre des vice-présidents de l'EP SCoT à 7, correspondant au nombre de territoires adhérents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

*Election d'un septième vice-président au bureau du SCoT*

Deux assesseurs sont demandés pour procéder à l'élection du 7<sup>ème</sup> vice-président : Vincent FRISTOT et Nadine REUX.

Roger VALTAT est seul candidat pour la désignation du septième vice-président de l'EP SCoT.

Il recueille l'unanimité des voix exprimées.

Laurence THERY proclame l'élection de Roger VALTAT vice-président de l'EP SCoT représentant le territoire de Bièvre-Est.

- Finances

*Régularisation des amortissements de l'année antérieure*

Pour donner suite à une alerte du trésorier payeur, sans incidences budgétaires, une régularisation des comptes d'amortissement est nécessaire pour le compte administratif de 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 4/ Présentation des conclusions de la mission du cabinet New-Deal par Didier LOCATELLI sur la structuration des coopérations interterritoriales de la grande région de Grenoble

Laurence THERY redonne l'objectif de la mission confiée à Didier LOCATELLI. Il s'agit d'aider à mettre au clair la feuille de route de l'Etablissement en septembre. Elle doit tenir compte de l'évolution du contexte législatif intervenu en 2020 autour des ordonnances de modernisation des SCoT, et de faire évoluer le document vers davantage de stratégie. Elle vise également à compléter l'approche développée par ailleurs dans les ateliers thématiques qui se sont tenus en mars et avril dernier.

Didier LOCATELLI a regardé comment fonctionnent les coopérations existantes, ce qui peut être développé, et ce que le SCoT pourrait apporter. Il a procédé pour cela à des entretiens individuels et des retours des élus et des techniciens sollicités.

Il a ainsi bâti un état des lieux des coopérations et analysé quel est le degré de maturité d'un renforcement des coopérations, comment et sous quelle forme (SCoT plus stratégique et moins normative ?).

*1<sup>er</sup> constat : le système métropolitain de la GreG est atypique*, du fait de sa géographie, avec un poids de l'agglomération centrale un peu plus relatif que dans d'autres métropoles. Il est constitué de trois strates territoriales :

- Cœur de chauffe : Métropole, CAPV, Le Grésivaudan (représentant 80 % de la population du périmètre du SCoT et 90 % des emplois),
- Un espace péri-métropolitain composé de Bièvre-Est, Saint-Marcellin-Vercors-Isère
- 3<sup>ème</sup> niveau : l'échelle des massifs : Trièves, Vercors, Chartreuse, Matheysine.

Il ressort que :

- Le Trièves et Bièvre Est sont très fortement polarisés par Grenoble Alpes Métropole
- Bièvre Isère Communauté n'est pas sous le même registre, autonome et tournée en partie vers l'agglomération lyonnaise,
- La Matheysine et le Vercors sont sous l'influence de l'agglomération,
- La Chartreuse est sous l'influence d'une multi-polarité, partagée entre la Savoie et l'agglomération de Grenoble,

- L'Oisans est le massif le plus indépendant,
- Enfin le Voironnais a une fonction de rotule avec d'autres territoires (Bièvre Est notamment mais également avec des EPCI franges).

### *2<sup>ème</sup> constat sur l'état des lieux des coopérations*

En premier lieu, il convient de rappeler l'échec du sillon alpin et de fait l'absence de création d'une structure dédiée.

Néanmoins, il ressort dans le cadre du périmètre du SCoT l'existence d'un foisonnement des coopérations, notamment des coopérations mitoyennes en réponse à des besoins de frange entre EPCI, et un début d'ouverture vers des coopérations plus large. Paradoxalement Grenoble Alpes Métropole a été plus timide sur le sujet dans le dernier mandat.

Un sentiment fort d'autonomie des territoires perdure à l'échelle du grand territoire, avec une problématique de concurrence limitant le champ des coopérations.

La question posée est, entre jeu politique et freins institutionnels, qui est légitime à porter les coopérations ?

Au regard de l'enjeu des transitions, il faut faire converger les politiques publiques, et voir le périmètre en adéquation avec le sujet. Il faut sortir de coopérations mitoyennes (aller vers du transversal) et en silo (thématique).

Les thèmes émergent des entretiens :

- Question de transition et de résilience avec portage des ressources : eau, air, foncier.
- Gestion de politiques pour lesquelles il n'y a pas de débat : mobilité, risques.
- Renforcement de la résilience alimentaire.

Le thème de l'attractivité, notamment sur l'économie, fait ressortir la problématique de concurrence.

Le territoire du SCoT est une communauté de destin, et ne doit pas avoir de passager clandestin, ni de secteurs à la traîne, il y a une reconnaissance de l'interdépendance

Il y a des revendications communes : chaque EPCI réclame un droit au développement, (cela peut poser question dans un environnement actuel très stable en termes de croissance et dans un contexte de finitude des ressources), il ne doit pas y avoir de territoires avec des fonctions nobles et d'autres qui ont une fonction dite d'arrière-cour.

Derrière l'idée de coopération avancée lors des entretiens, il y a idée de la solidarité entre les EPCI riches et pauvres (ou moins riches), d'où la nécessité d'une solidarité financière et d'ingénierie.

Néanmoins, il n'y a pas consensus sur des règles communes, certains territoires estimant qu'elles peuvent s'imposer pour tenir compte des solidarités et des inter-dépendances, d'autres qui relève de la politique sur un territoire, relève de lui.

### *Organisation des coopérations*

- Constat 1 : ce domaine est fortement accaparé par les experts et techniciens, avec un vrai besoin de réappropriation par les politiques. Ce qui ressort des discussions, c'est qu'il n'y a pas un processus spontané et naturel, d'où une nécessité d'une animation inter territoriale.
- Constat 2 : une volonté de ne pas structurer, de se baser sur le volontariat, et des coopérations à géométrie variable. Il n'est pas ressorti l'envie de faire une structure ad hoc. Cependant le SCoT peut avoir le rôle de tiers médiateur sur les sujets qui fâchent (exemple la ZFE) au côté des EPCI.

Au regard de ces 2 constats, il émerge l'opportunité de mettre en place une scène technique en parallèle des scènes politiques.

Le SCoT peut jouer comme cité précédemment un rôle dans les coopérations, mais sous 3 conditions :

- Organiser les échanges sur les 11 EPCI du bassin de vie, ce qui dépasse le périmètre couvert par le document réglementaire SCoT,

- Le SCoT ne doit pas revendiquer une position de surplomb, au-dessus des EPCI – qui doivent garder la main sur le pilotage global et la mise en œuvre mais d’animateur.
- Il n’a pas vocation à développer une forte technicité – mais doit s’appuyer sur les compétences de l’Agence d’urbanisme. Son rôle est une fonction d’interpellation, d’incubateur, et d’ensemblier. Il doit permettre de mettre autour de la table les bons interlocuteurs.

Le rôle du SCoT se situe bien en émergence des sujets, de mise en débat, avec une vision à terme opérationnelle, reprise par les EPCI (ou le SMAGG pour les sujets de mobilité).

L’EP SCOT a comme responsabilité particulière la vigilance, un rôle de tiers médiateur sur des sujets communs qui vont entraîner des conséquences sur les territoires à l’échelle du périmètre. En particulier, sont citées :

- o les transitions et la résilience des territoires (avec par exemple un rôle en inter-PCAET ou des réflexions sur le changement climatique)
- o les ressources (eau, air foncier)
- o la gestion commune de certains grands enjeux dont le caractère inter-territorial ne fait pas débat : mobilité, risques
- o l’actualisation du document pour passer d’un caractère essentiellement normatif à un caractère plus stratégique.

Ce sont les sujets majeurs des coopérations à faire émerger des scènes, (pas de scène unique mais des principes de gouvernance).

- **Ouverture des débats à la suite de la présentation de New Deals**

*Laurence THERY* demande ce qu’inspire la présentation, y a-t-il des étonnements, des manquements ?

*Roger VALTAT* : la présentation reflète ce qui a été évoqué dans les entretiens. A la lumière de ce que l’on peut voir ou entendre, il faut peut-être voire pourquoi le rôle du Département n’est pas davantage ressorti, alors qu’il a un rôle d’accompagnement fort pour les EPCI, en sachant qu’il peut parfois être financeur et dans ce cadre il doit être associé dès l’amont. Il est important qu’il fasse partie du tour de table.

Il faudrait aussi approfondir la notion de tiers médiateur du SCoT et en définir le périmètre : le « SCoT arbitre » pose la question de l’acceptabilité et de la participation à la définition de la règle, avec la question de la façon de poser les arbitrages lorsqu’il n’y a pas consensus. Même si sa posture de surplomb n’est pas ressortie, c’est une question qu’il faut regarder, car actuellement elle est fortement ressentie. Où termine l’autonomie laissée aux territoires et où commence l’interdépendance gérée par le SCoT ? Cela nécessite de revoir la feuille de route dans l’accompagnements des EPCI, en évitant d’avoir un SCoT en surplomb des collectivités.

*Didier LOCATELLI* : le rôle du Département comme animateur du débat n’est pas spontanément remonté au cours des entretiens. Ce sont bien les EPCI et le SCoT qui été évoqués. Par contre, dans la scène des discussions interterritoriales, le Département et la Région sont bien à associer dans l’esprit de chacun.

*Jean François CLAPPAZ* : quelle est la méthodologie conduite pour arriver à ce résultat ? a-t-on interviewé le Département ?

*Didier LOCATELLI* : la méthode a conduit à privilégier des entretiens individuels auprès d’acteurs politiques des EPCI, et d’acteurs techniques des EPCI, ainsi que l’Agence d’urbanisme et le Département. Une liste a été établie en lien avec l’EP SCoT. Certaines collectivités ont désigné d’autres interlocuteurs que ceux prévus initialement, et il y a eu de fait adaptation. Plusieurs élus du Département ont été interrogés. La méthode a été basée sur des entretiens semi-directifs, avec une liste de question adaptée selon les territoires. Ensuite, il y a eu un travail d’analyse des résultats.

*Philippe CARDIN* : dans cette première année de mandat au SCoT, l'objectif a été de procéder à une ouverture large sur l'extérieur : cela s'est traduit à travers le questionnement des EPCI du SCoT, mais aussi les territoires voisins, les PNR, le Département, le tout sur la base du volontariat.

La question n'est pas de mettre l'EP SCoT en surplomb des EPCI mais de proposer à chacun des territoires de s'intégrer à tout ou partie des coopérations, ou de rester en observation s'il n'y voit pas d'intérêt particulier ou souhaite garder son autonomie.

*Vincent FRISTOT* remercie pour la restitution qui a le mérite de poser les questions. Elles doivent permettre de discuter et débattre. Il interroge Didier LOCATELLI sur la façon dont le SCoT de la Greg se positionne en matière de coopération au regard de ce qu'il connaît des autres territoires. Vincent FRISTOT constate qu'il y a de fortes marges de progression en termes de coopérations au vu de ce qu'il a pu constater au cours de ces premiers mois de mandat.

En réponse, Didier LOCATELLI signale que le SCoT de la Greg a été remarqué par sa capacité de travailler sur un grand territoire, mais il n'a pas pris la balle au bond en termes de mise en œuvre. Alors qu'ailleurs, des outils de mise en œuvre ont été développés, tels les pôles métropolitains, son côté novateur s'est un peu stoppé. Certains SCoT sont de fait plus en avance sur la redistribution et la coopération. Pour aborder la question des transitions, il faut décloisonner les politiques. Ce qui surprend le plus c'est la guerre entre le métropolitain et le péri urbain, voir les ruraux. C'est la problématique des gilets jaunes. Même une Métropole riche ne peut pas s'éloigner des coopérations. Il faut aller vers les coopérations, tout le monde ne peut se développer de façon uniforme, mais ce n'est pas possible dans un monde fini, figé.

*Vincent FRISTOT* se déclare également interpellé par la remarque ressortie des entretiens qui conduit chaque territoire à vouloir se développer, dans un monde fini, notamment en termes de ressources. Quand change-t-on de prisme pour faire face aux enjeux du climat ? Ne faut-il pas raisonner le développement non plus en « stock » mais en flux ? Comment imaginer une société plus sobre ? En sus du caractère réglementaire strict, comment tracer des pistes qui suscitent l'adhésion et qui agissent comme support d'adhésion ?

*Didier LOCATELLI* confirme qu'il y a bien une revendication des territoires à développer. Au-delà de l'économie et de l'habitat tout le monde veut se développer, avoir des équipements... Le SCoT de la Greg est discuté sur plusieurs aspects : il est prescriptif, mais la plupart du temps, il traduit les objectifs de la loi. Il propose un modèle de développement à l'échelle de son périmètre, alors que tous les secteurs ne se développent pas de la même manière. Plus globalement, on n'enferme pas les gens ou les entreprises qui s'implantent où ils le souhaitent. La logique de « guerre » entre un monde rural souvent périurbain et l'urbain n'a pas de sens dans ce contexte. On doit raisonner inter-dépendance et grand territoire. La Métropole ne peut se raisonner sans son interland dans une logique de transitions, l'inverse est également vrai. Mais, plus encore face à la Covid est ce que tout le monde peut se développer dans ce modèle ?

*Martial SIMONDANT* appelle pour sa part à un SCoT plus différencié des territoires dans le SCoT. Le modèle de développement dans le rural et celui dans l'urbain n'est pas le même. Il cite la question des mobilités douces qui sont plus adaptées dans l'urbain que dans le rural.

Plus globalement, il rappelle que la question des projets de territoire et des coopérations est toujours délicate et résulte de compromis avec une vision parfois difficile à tenir dans le temps. Les projets de territoires se font après les élections et répondent aux besoins des populations. En Bièvre Isère, la problématique de la mobilité était par exemple avant la Covid une évidence, mais les choses peuvent changer c'est moins le cas maintenant.

Pour Didier LOCATELLI, la volonté de tous se développer dans un monde fini est une illusion. La question est celle du partage d'un horizon commun, et d'accepter des règles communes pour y parvenir.

*Philippe CARDIN* constate que depuis l'adoption du SCoT en 2012, les logiques de coopérations, le partage autour de questions communes ne se sont pas assez renouvelées. Les logiques concurrentielles se sont de fait développées, notamment sur le domaine économique. Il faut retrouver une dynamique, élargir les débats autour des logiques de coopération (ou pas), dégager de l'écoute et de la capacité à trouver des terrains d'ententes pour aller vers une logique de développement.

*Roger VALTAT* : il ne faut pas être binaire, et éviter systématiquement les relocalisations d'un territoire à l'autre. L'important est de favoriser la capacité d'augmentation à produire, en sachant que les sièges d'entreprises ne se délocalisent pas. La planification n'y peut pas toujours grand-chose, mais il faut accompagner les besoins.

*Didier LOCATELLI* : Certains territoires (extérieurs à la Greg) ont davantage organisé la rareté foncière. Les questions de concurrence entre les territoires résultent de choix stratégiques d'aménagement locaux, ils peuvent être déstabilisants. Il peut être cité par exemple le développement de zones commerciales à l'encontre des commerces des centres-villes. Quand la rareté foncière est organisée, on incite davantage les entreprises à se restructurer sur site.

*Florent CHOLAT* : le périmètre du SCoT, c'est celui qui se développe autour de la ville centre, correspondant essentiellement à des logiques de déplacement. Malgré la DATAR et les grandes heures de l'aménagement du territoire, c'est le modèle « gravitaire » qui s'est déployé (en fonction des caractéristiques du territoire, ses infrastructures...), et les modèles prédictifs permettent d'anticiper le développement et de relativiser les politiques déployées. Ces modèles permettent de savoir comment arriver à anticiper et comment accompagner un développement.

Par ailleurs, des sujets forts ressortent, comme la ZFE... Les véhicules viennent du Voironnais, des Bièvres, du Grésivaudan et du Trièves pour arriver vers la Métropole. Il faut laisser de la place à ces véhicules et de fait passer à d'autres modes de déplacement dans la première couronne autour de la ville centre et dans Grenoble.

Pour *Philippe CARDIN*, il faut être humbles : ce sont les acteurs économiques, associatifs et les habitants qui font le territoire. Les stratégies comme la planification n'ont qu'une portée relative, le SCoT ne doit plus être qu'un outil de la planification. Il convient maintenant de réfléchir avec de l'agilité, des collaborations, des expérimentations. Comment à partir des éléments de terrain proposer quelque chose ? Comment construire les réponses adaptées à travers un travail au sein des EPCI et entre EPCI ? Qui aurait pensé en 2020 qu'une crise sanitaire majeur aller éclater faisant choisir de nouveaux modes de fonctionnements ? Tout bouge, il faut être agile.

*Pierre BEJJAJI* : effectivement, le travail et les verbatim repris dans le document illustré remis en début de séance présentent une vision de « publics avertis ». On est souvent un temps de retard par rapport aux évolutions. Il faut dépasser les visions technico-politiques et ouvrir les débats. Il faut un lieu de débat car autrement car chacun va rester dans son pré carré ;

*Martial SIMONDANT* : Le développement et l'aménagement du territoire, c'est ce qui est le propre du SCoT. Les EPCI cherchent à mettre en place des politiques publiques qui répondent aux besoins des territoires et de ses habitants. Pour la question sur le sujet de la compétition, chaque territoire a besoin de ressources financières pour satisfaire à ses politiques de développement : les habitants réclament des services, les contraintes réglementaires et législatives conduisent à des dépenses nouvelles qu'il faut prendre en charge. Cela pose la question de la solidarité sur les ressources et les revenus dans la conception des politiques publiques.

La question des concurrences doit être également regardée à l'aune du modèle de développement souhaité : ? Un développement uniquement endogène engendre la guerre des concurrences. La question est de mobiliser également un développement exogène. C'est la question à traiter, comment le favoriser ?

Concernant le besoin des scènes d'échanges évoqué par *Didier LOCATELLI* : le SCoT pourrait avoir ce rôle, en commençant par des sujets consensuels. Sur le sujet des ressources, il y des coopérations avec matière à avancer. Sur la ZFE, comment travaille-t-on ensemble ? Le SCoT peut avoir un rôle à jouer.

Pour *Joël GULLON*, Il faut s'intéresser aux sujets plus d'actualité, comme les effets du Covid sur les besoins d'habitat, avec de nouvelles demandes qui émergent.

*Didier LOCATELLI* se réjouit que très vite, dans le débat en cours, on a été des coopérations à une discussion sur le modèle de développement. Ce débat illustre bien l'opportunité d'avoir des scènes de débat où en discuter.

*Philippe CARDIN* : il faut raisonner en effet en lieu de débat, le SCoT est une scène politique. Ce n'est pas le lieu où on met en œuvre. Le SCoT doit préparer les actions qui doivent être repris par les autres acteurs : EPCI, Région, Département, Syndicats...

*Pierre BEJJAJI* rappelle que le sujet du SCoT est bien de poser la question des équilibres à trouver dans le développement. Ce qui rassemble, c'est la notion de bassin de vie, du vécu de ses habitants. Or, il y a beaucoup de facteurs de déséquilibres. La consommation foncière, on ne sait pas comment la gérer. Les effets du changement climatique comment fait-on pour les prendre en compte. Un habitant va rechercher à l'intérieur du bassin de vie de la grande région grenobloise en regardant les mobilités, le foncier, et va aller sur le Trièves, la Matheysine pour sa qualité de vie.

*Anne GERIN* s'interroge sur la capacité d'un SCoT comme celui de 2012 qui s'inscrit dans le temps long à être suffisamment agile pour prendre en compte des mutations extrêmement rapides.

- **Conclusion des débats par Laurence Théry**

Plusieurs points ressortent du débat :

- Il ressort manifestement qu'il faut s'accorder sur le rôle du SCoT, qui doit non pas être un arbitre en surplomb des EPCI mais en tiers-médiateur. Il ne s'agit pas de travailler en bilatéral, ce qui est le propre des EPCI, mais à l'échelle d'un grand territoire.
- La question d'une conférence des Présidents au niveau du SCoT ne doit pas être opposée à celle qui est organisée par le Département : le bilan a fait ressortir la nécessité de renforcer la capacité de décider les grandes options du SCoT, qui passe par des choix stratégiques des Présidents concernés. La conférence du Départementale traite des coopérations sur des sujets sur lesquels il a la compétence. Il faut articuler, mais ne pas opposer.
- L'Etablissement public du SCoT peut se positionner comme lieu de débat, mais ne va pas intervenir en lieu et place des EPCI. Il n'en aurait pas les moyens,
- La question du périmètre du débat est posée. Aujourd'hui c'est la Greg, mais on voit bien que les interdépendances sont fortes au-delà du périmètre administratif : intégrer la montagne avec les Parcs, et inclure les Communauté de communes voisines le souhaitant. Il ne faut pas travailler sur le périmètre réglementaire mais sur les intérêts communs avec une dimension stratégique et politique.
- Le sujet de la planification, c'est mettre en cohérence. Si on fait du descendant, on peut se tromper. Il faut discuter des orientations stratégiques, et veiller à la mise en œuvre par les actions. Il faut réinventer une place pour le SCoT, entre SRADDET et PLUi. Mais il y a aussi la règle qu'il faut accepter une fois qu'elle est tranchée collectivement : il y a eu depuis l'arrêt du SCoT les PLUi par exemple, où le SCoT a été facilitateur.
- Les thèmes de débat sont aujourd'hui mieux cernés. Le SCoT doit continuer à travailler ses sujets : économie, habitat mais des sujets émergent comme le foncier, mobilité, le changement climatique, les besoins nouveaux pour les populations et les entreprises, sujets sur lesquels on doit s'organiser collégalement.
- Comme l'a évoqué *Martial SIMONDANT*, il faut déjà démarrer sur quelques coopérations et pas sur tout et prendre en compte la remarque de *Bruno CATTIN* sur la planification stratégique. Ce terme lui fait un peu peur, et il convient pour lui de ne pas retourner dans le dogmatisme et le descendant qui va inquiéter les élus et habitants. Il faut parler de stratégie tout court (la planification, c'est le socle des SCoT).
- Au vu de ces avancées, la proposition pourrait être faite de réaliser un exercice à blanc de rédaction d'un PAS (Projet d'Aménagement Stratégique). L'enjeu serait de tracer les grandes lignes de plans stratégiques, travailler sur les lignes directrices, réfléchir à ce que serait une planification stratégique, formaliser et poser les sujets d'une manière plus concrète sur par exemple la ZFE, le ZAN...



*Jean François CLAPPAZ* suggère de faire un état des lieux global de l'artificialisation sur toutes les intercommunalités, en étant très factuels et pragmatiques. Cela permettrait de partager les bons exemples (ou les moins bons). Il faut à la fois enclencher une démarche d'état des lieux et de prospective.

*Martial SIMONDANT* rappelle que l'état de l'artificialisation a été fait dans le cadre de l'évaluation du SCoT, et qu'il convint de les repartager. Comme évoqué en réunion des vice-présidents à l'économie en préparation de la conférence du 13 juillet, on doit travailler à deux échelles de temps pour aboutir à une trajectoire de consommation foncière : celle de 2030, pour s'assurer que le SCoT peut répondre aux besoins et que l'on enclenche une trajectoire de sobriété. Celle de 2050 pour projeter le moyen/long terme.

*Philippe CARDIN* confirme l'opportunité d'une approche crantée. Si loi Climat est votée dans les termes actuels, les objectifs sont à 2050. Il faut peut-être regarder effectivement à 2026 (échelle du mandat), puis 2036 puis 2050.

Il relève au passage l'efficacité des réunions qui se sont tenues entre VP économie et environnement sur des formats d'une heure, très efficaces en termes d'échanges, assez symbolique de la façon dont on doit penser la façon de renforcer le débat et l'échange.

*Philippe CARDIN* revient sur la question du périmètre de ces débats. Le SCoT a réuni 7 EPCI, mais il ne faut pas « cristalliser » cette situation, il faut que l'Etablissement adopte des formats souples d'échanges. On ne peut pas parler d'aménagement sans mettre autour de la table les massifs, les parcs, le Département et d'autres. Il faut distinguer le rôle d'incubateur de nouvelles coopérations, qui doit être traité sur un périmètre large, et celui du document d'urbanisme à 7.

Il souligne qu'il faut commencer à avancer sur des coopérations « à la carte ». Il faut se mettre en marche avec les territoires qui le souhaitent.

*Vincent FRISTOT* évoque un parallèle entre ZAN, PPA et Climat avec le quota carbone qui est en train de se déployer dans les SRADDET et que les SCOT devront intégrer. Il faut engager les transitions à travers nos leviers réglementaires et la commande publique. Dans le cadre du SCoT il faut trouver et anticiper des coopérations pour ne pas subir les évolutions. Attention l'empreinte carbone demandée est un vrai changement en termes de mobilité, d'alimentation, ...

### **Laurence Théry laisse la parole à Arnaud GERME pour la présentation rapide du programme de travail du second semestre**

Trois types d'ateliers sont à venir dans les prochains mois.

- **Changement climatique/mission ADEME** : poursuite des travaux engagés par Mozaïque environnement sur la base des 3 thèmes déjà travaillés (Agriculture, forêt, alimentation / biodiversité, eau, milieux / énergie, mobilité décarbonée). Plusieurs séries de dates à noter dans les agendas :  
**Adaptation et atténuation du changement climatique (stratégie adaptation + plan d'actions** :  
Agriculture, alimentation, forêt : le 31/8 à 10h + 14/09 à 10h  
Eau, biodiversité, milieux : le 31/8 à 14h + 14/09 à 14h  
Energie, bâtiment, mobilités : le 1/9 à 14h + 16/09 à 14h  
Présentations élargies aux élus les 29/09 et 24/11
  - Mi-octobre, des ateliers sur 4 types de territoires pré-identifiés avec mise en débat des différentes représentations par Algoé. Elle sera faite sur la base du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions permettront de regarder les contradictions, pour à terme converger vers un langage commun sur le changement climatique.
    - 19/10 : 9 h : Métropole
    - 19/10 : 14h30
    - 21/10 : 9h : périurbain
    - 21/10 : 14h30 : rural

- **Transition sociétale** : organisation d'un jeu sérieux préparé et animé par l'Agence d'urbanisme entre le 5,7, 12 et 14 octobre, dont l'objectif est de compléter le travail déjà fait sur les besoins de vie de proximité et regarder de manière prospective les modes de vie par grand type de territoire.  
Un Appel à candidature va être fait pour répondre aux besoins du jeu qui doit permettre de faire du lien entre élus, techniciens, publics fragiles et habitants.

**(Nécessité de mobiliser 4 élus par ateliers)**

5 octobre à 17h : cœur de métropole

7 octobre à 17h : périurbain

12 octobre à 17h : rural et rurbain

14 octobre à 17h : montagne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par la Présidente, **Laurence THERY**.